

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 17</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 02 avril 2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 02 avril 2024</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le huit du mois d' avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie de Montrigaud, Valherbasse, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. VASSY Jean-Louis, Maire, en présence des conseillers : BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle, BRET Vincent, CHARVAT Patrick, DUC Bernard , DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, JANTON Joëlle, MARION Isabelle, POUGET-MATHIEU Régine, RODRIGUEZ Richard, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly</p> <p>Absents excusés : CLET Benjamin ayant donné pouvoir à Patrick CHARVAT, PAQUIEN Lionel ayant donné pouvoir à Jean-Louis VASSY</p> <p>Absents non excusés : CARRERE Alexandra, MARY Claude</p> <p>Secrétaire de séance : M. ROLIN Jérôme</p>

DÉLIB. N° 023-2024 OBJET : VALIDATION DEVIS CONCERNANT LES DÉGÂTS D'ORAGE 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°53-2023 du conseil municipal du 9 décembre 2023

Monsieur le Maire présente un nouveau devis de l'entreprise Cheval actualisé pour effectuer les travaux de remise en état de ces 3 chemins ainsi que des chemins de la Combe de Bas, du Péron (partie haute virage), le Péron (partie basse), et Ide Barbentane pour un montant de 74 778,80 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès du Département de la Drôme la subvention pour les dégâts d'orages des mois d'octobre et novembre 2023, selon le devis de la société Cheval TP d'un montant de 74 778,80 € HT pour effectuer les travaux de remise en état du chemin de Pourpaux, du chemin de chambaran et du chemin du Pelaillon ainsi que des chemins de la Combe de Bas, du Péron (partie haute virage), le Péron (partie basse), et Ide Barbentane.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 08 avril 2024



Le Maire Jean-Louis VASSY